



ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAIN
Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * ادیس ابابا *

OU/1325 (XLIII)

CONSEIL DES MINISTRES

QUARANTE-~~TROISIEME~~ SESSION ORDINAIRE

DEUXIEME

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

~~SEPTEMBER~~ 1985.

July,

DEMANDE DE SUBVENTION

ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES



CM1325

MICROFICHE

ALGER, le 8 Juillet 1985.

N/réf. OPF/PANO/SC/TR/85

Monsieur le Secrétaire Général
de l'Organisation de l'Unité Africaine
ADDIS ABEBA.

OBJET : Demande de subvention

Monsieur le Secrétaire Général,

Le Secrétariat Général de l'Organisation Panafricaine des Femmes a l'honneur de solliciter respectueusement auprès de l'Organisation de l'Unité Africaine l'octroi d'une subvention, au titre de l'exercice 1986 pour le financement de certaines activités inscrites au programme de l'Organisation Panafricaine des Femmes.

Vous nous permettez, Monsieur le Secrétaire Général de saisir cette opportunité afin qu'au nom de toutes les Organisations membres de l'O.P.F. Nous vous exprimions, et à travers votre éminente personne à tous les Gouvernements Africains, toute notre profonde gratitude pour l'intérêt militant qu'à toujours porté l'Organisation de l'Unité Africaine à notre Organisation Panafricaine des Femmes et à ses activités.

Grâce à votre sens des responsabilités, vous avez toujours examiné nos demandes avec sollicitude, et une attention particulière, parce que vous avez perçu que l'action de la Panafricaine des Femmes demeure complémentaire de celle de l'Organisation de l'Unité Africaine.

En effet, l'Organisation Panafricaine des Femmes loin d'être un mouvement féminin ayant des visées extrémistes, a toujours inscrit son action dans celle des peuples d'Afrique et a milité en faveur d'un tout qui répond aux objectifs de la Société Africaine dans son ensemble.

C'est autant dire que notre Organisation, la promotion de la Femme Africaine n'a jamais été considérée comme un objectif isolé, mais comme une lutte globale pour la promotion de l'Africain en général.

Aussi il nous paraît important de rappeler la qualité des rapports existants entre l'O.U.A. et l'O.P.F. l'excellence de ces relations témoigne de la place privilégiée qu'occupent les Unions des Femmes en Afrique, et de l'audience dont elles jouissent au niveau de chaque Gouvernement Africain membre de l'O.U.A. en raison du rôle important que ces Organisations Féminines assument dans le cadre général de la libération politique et de l'émancipation des peuples d'Afrique.

Le bilan des activités que nous vous communiquons pour information a demandé à notre Organisation de nombreux efforts. Pourtant, les résultats enregistrés sont loin d'être à la mesure des efforts déployés, et surtout des ambitions légitimes que nous nourrissons pour nos peuples.

Si notre Organisation a pu se manifester de façon positive tant au niveau africain qu'international, c'est bien grâce à l'aide conséquente que nous accorde l'Organisation de l'Unité Africaine, en dépit des difficultés auxquelles elle se trouve elle-même confrontée.

Comme vous le savez, les ressources propres à l'O.P.F., constituées essentiellement des cotisations que versent une dizaine d'organisations sur les 51 membres ne permettent nullement à celles seules de réaliser les différentes actions que s'assigne le programme de l'O.P.F.

Or, devant la situation réellement difficile voire dramatique que vit notre Continent, nous avons pleinement conscience de l'impérieuse nécessité de renforcer notre action, et de conjuguer nos efforts à ceux de toutes les Pan-africaines ; afin d'affronter en force unie et solidaire cette situation qui en appelle à une mobilisation massive et urgente de toute la Communauté Africaine.

Les décisions vitales du 20ème Sommet de l'O.U.A. ont été chaleureusement saluées par l'O.P.F. lors de son Conseil tenu à Alger, du 8 au 11 Décembre 1984. Et la déclaration finale adoptée par le Conseil souligne la nécessité pour l'O.P.F. et ses Nations Membres d'oeuvrer à leur application et de renforcer leur apport à la réalisation du Plan d'Action de Lagos, dont le texte a été distribué à toutes les participantes.

La création par l'O.U.A. du Fonds d'Assistance d'Urgence au pays affectés par la sécheresse et la famine, a été vivement appréciée par le Conseil de l'O.P.F., qui a à son tour proclamé le 11 Décembre (Journée de clôture des travaux du Conseil) Journée de Solidarité des Femmes Africaines avec les victimes de la sécheresse et de la famine et a demandé à toutes les Femmes Africaines travailleuses de faire don d'une journée de leur salaire au Fonds de l'O.U.A. L'appel a été diffusé à toutes nos Organisations Membres, un compte spécial a été ouvert, et son numéro leur a été communiqué.

C'est là une manifestation modeste, mais concrète de l'adhésion totale de l'O.P.F. aux résolutions de l'O.U.A. qu'elle a toujours fait siennes.

A ce moment de l'histoire de notre Continent notre action politique et de propagande sur le plan international, devient plus urgente que jamais : car nous devons expliquer au monde entier la situation africaine, et surtout celle de nos frères, nos soeurs, nos enfants en Afrique Australe confrontée aux méfaits de l'Apartheid, le plus abominable des régimes racistes.

Les mois à venir s'annoncent extrêmement chargés pour notre Organisation.

Entre autres, l'année 1985 sera marquée par l'importante des événements qui sollicitent une action d'envergure de l'OPF, en 1985 se tiendra à Nairobi (Juillet) la Conférence Mondiale des Nations Unies pour la Femme. L'OPF est doublement concernée par les objectifs de cette manifestation : d'abord en tant que Mouvement de Femmes et ensuite en tant qu'Organisation Africaine de Femmes, la Conférence se tenant en Afrique il est impératif que la participation Africaine soit large et dynamique afin que la Conférence prenne en charge les préoccupations majeures des Femmes Africaines, voire des Peuples Africains.

Un séminaire sur les objectifs du Plan d'Action de Lagos est programmé pour le premier trimestre 1986.

Dans le cadre de la collaboration très étroite qui existe déjà entre l'O.U.A. et l'O.P.F., notre Organisation a programmé sa participation aux réunions de l'O.U.A.

- Conseil des Ministres, Session Budgétaire, Février 1985.
- Réunion de la Commission Sociale (Avril 1985).
- 21ème Sommet de l'O.U.A.
- Participation de l'O.P.F. au Congrès du M.P.J. à Arusha en Mars 1985.
- Participation Conférence de Solidarité avec les Femmes de Namibie et d'Afrique du Sud, Arusha 1985.
- Colloque OUA sur Commission Economique Arusha, Sept. 1985.
- Enfin, préparation et tenue du Congrès prochain de l'OPF qui aura lieu à Luanda qui demandera une mobilisation importante de toutes les structures de l'O.P.F.

Vous conviendrez avec nous, Monsieur le Secrétaire Général, que toutes ces actions pour être menées efficacement nécessitent un minimum de moyens financiers.

Nous osons espérer que la situation matérielle critique dans laquelle se trouve l'O.C.F., qui doit faire face à de nombreux engagements dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour la Femme, et surtout poursuivra sa mission et réaliser son programme d'action ne vous laissera pas insensible et vous permettra d'examiner avec une bienveillante attention sa demande afin de nous aider par l'attribution d'une subvention substantielle.

Nous vous prions, Monsieur le Secrétaire Général de bien vouloir croire à l'assurance de notre ferme détermination à oeuvrer à vos côtés au renforcement de l'Unité Africaine et au progrès des peuples d'Afrique.

Sentiments hautement déférents.

P/LE SECRETARIAT GENERAL DE L'OPT

LA SECRETAIRE GENERALE

N/Réf.117/OPF/PAWO/SG/FR/85

BILAN DES ACTIVITES DE L'ORGANISATION PANAFRICAINNE
DES FEMMES DE JANVIER 1984 A MAI 1985

Les activités de l'Organisation Panafricaine des Femmes de la période de Janvier 1984 à Mai 1985 se sont inspirés des recommandations issues des assises du Secrétariat Général d'Octobre 1983 tenues à Alger.

Il est à signaler que s'inspirant des grandes lignes du programme d'action un accent particulier a été mis entre autre sur les préparatifs de la tenue en Juillet 1985 de la Conférence des Nations Unies pour la Femme.

II. DOMAINE POLITIQUE

Les droits politiques des Femmes demeurent un préalable impératif à tout idéal de la promotion des peuples : l'O.P.F. inscrit son action dans le cadre historique de la lutte de libération des peuples d'Afrique pour la reconquête de leurs droits inaliénables à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

L'O.P.F. apporte aide et soutien aux Mouvements de Libération en Afrique, c'est ainsi que par le biais du Centre d'Information de Luanda qu'elle a ouvert en 1980, faisant l'objet de visites régulières de la part du Secrétariat Général elle apporte une assistance quasi permanente à l'A.N.C. et à la SWAPO dans leur lutte de libération nationale.

Participation d'une délégation de l'O.P.F. à la Conférence sur le problème de la Namibie du 2 au 6 Avril 1984 à Arusha en Tanzanie.

- Ligue Internationale des Femmes pour la Paix : Femme et Désarmement du 6 au 8 Mars 1984 à Genève.

- Congrès de l'O.S.P.A.A. solidarité avec tous les Mouvements en lutte - importante délégation de l'O.P.F. Alger, Mai 1984.

- Conseil de l'OUSA Alger, Mai 1984.

- Réunion du Comité Exécutif du M.P.J. Alger en Septembre 1984.

- Arusha - Conférence de Solidarité Anti-Apartheid, Avril 1985.

DOMAINE SOCIO-ECONOMIQUE

L'Indépendance politique n'est effective que si elle est garantie et protégée par la souveraineté économique. L'O.P.F. dans ce cadre soutient toute initiative africaine, tendant à lutter contre la sécheresse et la désertification de nos terres et contre la faim qui sévit de façon préoccupante dans certaines de nos régions. Suite au Sommet extraordinaire de l'O.U.A. à Lagos où les bases ont été jetées en faveur d'une politique de développement africain, le 20ème Sommet de l'O.U.A. de Novembre 1984 a insisté sur la nécessité de tenir un Sommet économique qui permettra aux Chefs d'Etat et de Gouvernement de dégager une stratégie véritable pour l'Afrique. Tant les recommandations du Plan d'Action de Lagos que du 20ème Sommet engagent toute la Communauté Africaine et particulièrement l'O.P.F.

RAPPORT AVEC L'O.U.A. et C.E.A.

S'inspirant des principes fondamentaux contenus dans ses statuts et règlement intérieur, l'O.P.F. entretient avec l'O.U.A. ou elle a un Statut d'Observateur des rapports d'étroite collaboration c'est ainsi qu'elle a participé sur invitation de celle-ci et de la C.E.A. à :

- 7e Session Ordinaire de la Commission de Travail des Ministres du Travail du 16 au 21 Avril 1984 à Addis Abéba.

- Conseil des Ministres des Affaires Etrangères sur questions administratives, budgétaires et financières - 25 Février au 4 Mars 1985 à Addis Abéba.

- Visite à l'O.U.A. dans le cadre des préparatifs de la Conférence Mondiale de Nairobi du 18 au 20 Avril 1985.

- C.E.A. les 14 - 15 et 16 Mai 1984 à Addis Abéba sur la Réunion du Comité Régional Africain de Coordination.

- C.E.A. : Conférence Régionale conjointe OUA-CEA, sur l'intégration de la Femme au Développement du 3 au 7 Septembre 1984 Arusha-Tanzanie.

- 6ème Conférence du Comité Régional Africain de Coordination - Addis Abéba du 15 au 17 Avril 1985.

- Réunion MULPOC du Nord : 6-7 et 8 Avril 1985 à Tanger, Rapport avec les Unions Nationales des Pays Membres de l'O.P.F.

- Février 1984 BAMAKO : Congrès de l'Union Nationale des Femmes du Mali.
- Symposium organisé par l'Union Nationale des Femmes du Congo du 6 au 14 Mars à Brazzaville.
- Visite à l'Union des Femmes du Zaïre du 15 au 17 Mars 1985 à Kinshasa.
- Congrès des Femmes de la R.A.S.D. du 22 au 24 Mars 1985.
- 4 Prise de Contact avec la R.E.W.A., Union des Femmes Ethiopiennes à Addis Abéba, 19 Avril 1985.

Au cours de ces tournées organiques, l'O.P.F. a enregistré avec satisfaction les efforts déployés par ces Organisations féminines pour assurer aux femmes une intégration effectuée dans le développement de leur pays et noté avec réconfort le soutien dont elles jouissent de la part de leurs Gouvernements.

RAPPORT AVEC LES AUTRES ORGANISATIONS FÉMININES

- Fédération des Femmes Iraquiennes du 5 au 9 Mars 1985 à Bagdad.
- Moscou : Invitation du Comité des Femmes Soviétiques du 24 au 30 Septembre 1984.

REUNION STATUTAIRE DE L'O.P.F.

Durant la période sous examen l'O.P.F. a tenu la réunion de son Conseil du 8 au 11 Décembre 1984 à Alger.

Nous rappelons que le Conseil se compose des représentantes des Organisations Nationales Féminines de tous les Pays Africains Indépendants membres de l'O.U.A. et des Sections Féminines des Mouvements de Libération.

Le Conseil a permis de faire le bilan des initiatives prises par les Femmes Africaines dans le cadre de leur mission de sensibilisation permanente en vue de conjuguer leurs efforts pour une intégration effective dans le processus de développement politique et socio-économique du Continent.

La faim, la situation de guerres, la domination coloniale, le racisme, l'Apartheid phénomènes engendrés par l'impérialisme demeurent la préoccupation fondamentale du Continent ce qui nécessite une mobilisation toujours plus accrue des Femmes en vue de l'éradication totale de ces fléaux.

Ce Conseil a par ailleurs été l'ultime occasion pour les femmes africaines de coordonner leurs positions sur les différents points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence Mondiale des Nations Unies.

Nous rappelons que dans le cadre de cette Décennie des Nations Unies l'O.P.F. a participé à :

- Réunion Inter-Gouvernementale Régionale préparatoire en vue de la Conférence Mondiale chargée d'examiner et d'évaluer les égalités, Arusha 3 au 8 Septembre 1984.

- Octobre 1984 - Centre International de Vienne - Réunion des O.N.G. en vue de participation à Nairobi.

- Conférence préparation Décennie des Nations Unies pour la Femme - Vienne du 4 au 14 Mars 1985.

- Nairobi du 20 au 25 Avril 1985 : Examen avec le Comité préparatoire des Modalités pratiques de participation des Femmes Africaines à la Décennie des Nations Unies pour la Femme (Nairobi).

- Nous rappelons que dans le cadre de cette Décennie des Nations Unies l'O.P.F. a participé à :

- Ligue Internationale pour la Paix du 6 au 8 Mars 1985 - Département des O.N.G. - Genève.

ORGANISATION PANAFRICAINNE DES FEMMES

SECRETARIAT GENERAL

O.P.F.

PROGRAMME D'ACTION DE L'ORGANISATION

PANAFRICAINNE DES FEMMES

EXERCICE 1985-1986

Sur la base des orientations du Conseil de l'Organisation panafricaine des femmes tenu à Alger du 8 au 12 Décembre 1984 et s'inspirant des recommandations du Plan d'Action de Lagos et celle de la Décennie des Nations Unies pour la Femme, complétées par les importantes décisions de l'O.U.A. notamment des décisions vitales du 20ème Sommet, relatives aux problèmes les plus pressants auxquels se trouve confronté le Continent africain, telle que la famine suite à la sécheresse, les luttes de libération nationale, le problème crucial des réfugiés, le Secrétariat Général de l'O.P.F. prévoit pour l'exercice 1985-1986 le programme suivant :

Dans ce cadre l'O.P.F. devra :

- Accorder une attention particulière aux problèmes relatifs à la situation économique sociale, politique et culturelle de la femme africaine.
- Participer concrètement à toutes les initiatives prises par l'O.U.A., l'O.N.U. et les institutions spécialisées.
- Renforcer son action de sensibilisation et d'informations auprès des Organisations membres sur toutes les actions entreprises par l'O.U.A., l'O.N.U. conjointement avec l'O.P.F. en faveur de la promotion de la Femme Africaine.
- Renforcer la coordination avec ses organisations nationales membres afin de resserrer leur unité, de favoriser les échanges d'expériences et de dynamiser leur apport au processus de développement des pays africains.
- Se pencher notamment sur la situation précaire que vit la femme en zone rurale et contribuer en collaboration avec les Organismes concernés à la concrétisation des programmes spécifiques visant à la promotion de la femme rurale.
- Envoyer une délégation en visite aux camps des réfugiés dans les différentes régions de l'Afrique ainsi que dans les régions éprouvées par la sécheresse afin de se rendre compte de la situation tragique vécue par les femmes et les enfants et de trouver les voies et moyens de leur venir en aide.

- Se pencher sur la situation de l'enfance africaine et accorder particulièrement aide et soutien à l'enfance réfugiée ou vivant dans les régions sous domination coloniale et dans des conditions d'exploitation.

- Renforcer sa solidarité active à l'égard des femmes qui luttent pour leur libération en Afrique Australe ainsi qu'à l'égard des femmes vivant dans des conditions difficiles, de conflits, d'exile.

- Organiser à leur intention des manifestations de soutien.

- Participer activement à la Conférence Mondiale des Nations Unies pour la Femme qui se tient à Nairobi en Juillet 1985. Répercuter toutes les décisions et recommandations auprès des organisations nationales. Suivre leur mise en application.

- Préparer activement conjointement avec l'Organisation des Femmes angolaises le 6ème Congrès de l'O.P.F. qui doit se tenir à Luanda au cours du 1er Semestre 1986.

- Organiser dans ce cadre 5 réunions préparatoires sous régionales au niveau des bureaux sous régionaux de l'O.P.F.

- Participer à toutes les réunions de l'O.U.A. Sessions budgétaires, conseils des Ministres, Sommets des Chefs d'Etat et de Gouvernement.

- Collaborer étroitement avec les mécanismes de la C.E.A.

- Participer aux activités de la Conférence des O.N.G., particulièrement aux Comités spéciaux chargés des problèmes de la Condition Féminine, de la décolonisation et de l'action anti-raciste.

- Apporter un soutien matériel au Centre d'information d'aide aux Mouvements de Libération Nationale d'Afrique Australe ouvert par l'O.P.F. à Luanda dans le cadre de l'Année Internationale anti-apartheid.

- Assurer la poursuite de la publication de la revue "Femme d'Afrique" organe de presse de l'O.P.F.

- Assurer le bon fonctionnement du Secrétariat permanent au Siège, ainsi que celui des Secrétariats régionaux qui se trouvent :

- en Angola
- en Côte d'Ivoire
- au Cameroun
- en Tanzanie
- en Libye.

D E P E N S E S

<u>I) FONCTIONNEMENT DU SECRETARIAT PERMANENT</u>	
1°) Indemnités des Responsables permanentes (2.400 x 12) + (1.800 x 4 x 12)	115.200,00 DA
2°) Indemnités et allocations diverses (Dactylographes - Chauffeurs - Femme de ménage)	15.000,00 DA
3°) Fournitures diverses	15.000,00 DA
<u>II) CHARGES ANNEXES</u>	
1°) P. & T.	50.000,00 DA
2°) Eau - Electricité - Gaz	5.000,00 DA
<u>III) MANIFESTATIONS ET CEREMONIES DIVERSES</u>	
1°) Séminaires - Réunions- Congrès	100.000,00 DA
2°) Réceptions	15.000,00 DA
3°) Présents	10.000,00 DA
4°) Frais de Transport	100.000,00 DA
5°) Frais de Mission	50.000,00 DA
<u>IV) MATERIEL ET MOBILIER</u>	
Complément équipement	220.000,00 DA
V) PRESSE ET INFORMATIONS (IMPRESSION-PUBLICATION)	50.000,00 DA
VI) SECRETARIATS REGIONAUX	300.000,00 DA
VII) MOUVEMENTS DE LIBERATION	200.000,00 DA
	<hr/>
	941.500,00 DA
SOIT :	181.057,69 \$EU



BUDGET PREVISIONELEXERCICE 1985A - RECETTES

I. COPISATIONS : 5.000,00 DA x 49	245.000,00 DA
II. DONNS EVENTUELS D'ORGANISMES INTERNATIONAUX	250.000,00 DA
III. SUBVENTION DE L'O.U.A.	125.000,00 DA
IV. SUBVENTION DU PARTI FLN ALGERIEN	48.000,00 DA
V. SUBVENTION EXCEPTIONNELLE	273.000,00 DA
	<hr/>
	941.500,00 DA
SOIT :	181.057,69 CEU



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**
Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الأفريقية
السكرتارية
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITÉ
AFRICAIN**
Secretariat
B. P. 3243

اديس ابابا * Addis Ababa

CI/1326 (XLII)
ORIGINAL : ANGLAIS

CONSEIL DES MINISTRES
QUARANTE DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE
ADDIS ABABA, ETHIOPIE
10 - 16 JUILLET 1985

UTILISATION DES SOUS PRODUITS AGRO-INDUSTRIELS ET DES RESIDUS

CERÉALIERES DANS LA PRODUCTION DU BÉTAIL EN

AFRIQUE



Introduction et Justification

Parallèlement à la croissance démographique que connaît l'Afrique, dont un assez grand pourcentage de la population vit en milieu rural, suit un accroissement de la terre disponible pour la production alimentaire alors que celle réservée au pâturage est en diminution. Au Kenya par exemple, la superficie réservée au pâturage a progressivement diminué et le total des terres de pâturage qui ont été transformées en terres de culture a provoqué une baisse de 14% de la densité potentielle du cheptel (Ministère de l'Agriculture 1977). Au Nigéria, sur une superficie totale de 924 000 km², la superficie estimée qui est réservée au pâturage est de 20 720 000 hectares dont la plus grande partie s'est dégradée en raison d'une surpâturage et d'une surpopulation du bétail (FAO 1981). En général le pâturage naturel est d'une faible productivité et est soit surpeuplé ou sous-peuplé. La mise en valeur d'un pâturage amélioré et la culture de plantes fourragères constituent un procédé lent en raison des limitations qu'imposent les facteurs techniques, économiques et humains. L'augmentation de la demande des principales cultures vivrières, en particulier des principales céréales a fait que ces produits sont devenus chers et inadaptés pour l'alimentation du bétail.

La production agricole dans de nombreux pays africains a connu une amélioration au cours de la décennie passée, d'autant plus que davantage de plans de développement accordent la priorité à la production alimentaire pour l'utilisation locale. Au Nigéria par exemple, la création de Onze Autorités de développement de bassin fluvial et de projets de développement agricole est consacrée davantage à la culture de céréales. Dans cette perspective, une agriculture mécanisée est pratiquée sur de plus grandes superficies, avec pour résultat, un accroissement du nombre d'agro-industries créées. Toutefois, de grandes quantités de ces sous produits agro-industriels et les résidus céréaliers disponibles dans la région et qui pouvaient être utilisés pour l'alimentation du bétail sont soit perdus, soit sous utilisés, et pourtant un facteur essentiel qui limite la production animale est une nutrition insuffisante. Au Soudan, une enquête sur les sous produits agro-industriels et les résidus céréaliers a indiqué que 4,5 millions de tonnes sont disponibles et que la valeur énergétique de ces sous produits pouvait satisfaire environ 9% des besoins d'entretien du cheptel national. Les principaux sous produits incluent : les pailles de céréales, les coques et les fanes d'arachide, les flèches de canne à sucre, la bagasse, les melasses, les tiges et les débris du coton, les résidus de sésame, les sons de blé et les tourteaux de graines de coton, les résidus de sorgho et de coton après la récolte. Au Cameroun, il a été signalé que les aliments du bétail à base de graines de coton, un sous produit agro-industriel et une source principale de protéine a augmenté la croissance des ruminants et des non ruminants lorsque ceux-ci en ont été nourris. Au Nigéria, les sous produits agricoles sont classés en déchets d'animaux en résidus et sous produits céréaliers et en sous produits industriels avec les principaux éléments nutritifs. Les exemples en sont les suivants :

Déchets d'animaux - les excréments de volaille, les aliments d'animaux à base de plumes, à base des déchets d'éclosion, le contenu de la pance, les aliments à base de sang.

Résidus et sous produits céréaliers - les tiges de maïs, la cabosse de cacao, les pelures de manioc, les sons de riz, les pelures d'ananas, les flèches de canne à sucre, la bagasse de canne à sucre, les graines de cacao etc.

Sous produits industriels - les sciures, les déchets de vidange, les melasses, les déchets des grains utilisés dans une brasserie, les résidus de pâtisserie, les résidus des produits de palme, l'urée, etc. Au Sénégal, les résidus

céréaliers incluent les pailles de riz, les pailles de mil, de sorgho les épis de maïs, les tourteaux d'arachide et du haricot, alors que les sous-produits industriels incluent les coques d'arachide et de coton; les tourteaux d'arachide et de coton, les déchets de grains utilisés dans une brasserie, etc. Dans les pays où a été fait un inventaire des sous-produits agro-industriels des informations similaires auraient pu être recueillies. Dans certains pays, il a été prouvé que sans les résidus céréaliers, le bétail ne survivrait pendant les longues saisons sèches qu'avec une mauvaise santé et une grande perte de poids, lorsque le pâturage naturel est pauvre. (Okaiyoto, 1984). Ces produits doivent être considérés comme une ressource alimentaire précieuse pour les animaux et doivent souvent constituer un élément de base d'une alimentation moins coûteuse pour le bétail. De nombreuses informations ont été recueillies au cours des récentes années grâce aux travaux de recherche et d'expérimentation sur les propriétés chimiques et nutritives des sous-produits agricoles, mais il reste à connaître l'effet de ces produits alimentaires sur le rendement des animaux lorsqu'ils sont utilisés dans la pratique et dans différents systèmes d'alimentation. En vue d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de cette alimentation, davantage de recherche approfondie s'avère également nécessaire sur la digestion, l'absorption et le métabolisme de certains des sous-produits moins bien connus, mais localement disponibles.

Objectifs et plan de travail

1. Améliorer la qualité de la nutrition animale et partant, le rendement animal, en encourageant l'utilisation de sous-produits agro-industriels et de résidus céréaliers localement disponibles, et par le transfert de techniques d'alimentation appropriées aux petits exploitants,
2. Développer les méthodes d'alimentation pour ruminants et non ruminants qui soient fondées sur l'utilisation optimale de sous-produits agro-industriels déjà disponibles,
3. Étudier les contraintes éventuelles à l'utilisation de sous-produits agro-industriels localement disponibles,
4. Identifier et renforcer la capacité d'institutions nationales sélectionnées de faire des expérimentations pratiques orientées vers l'alimentation du bétail,
5. Former le personnel de vulgarisation pour le transfert de technologie acquise par le biais du projet.

Le projet sera exécuté par les pays africains en collaboration étroite les uns avec les autres et l'OUA/IBAR servira de coordonnateur des activités.

Le plan de travail sera composé essentiellement des éléments suivants pour chaque type de ressource alimentaire du bétail considérée:

1. Enquête détaillée sur la valeur nutritive et les propriétés alimentaires des sous-produits locaux importants,
2. Essais sur le terrain en vue d'évaluer la faisabilité technique, économique et sociologique de l'introduction d'un système d'alimentation donné,
3. Organisation de séminaires/ateliers en vue de faciliter l'échange d'informations, d'expériences, la discussion des résultats obtenus et la planification des travaux futurs,
4. Renforcement des services de vulgarisation grâce à des cours de formation de niveau moyen en vue d'un transfert de technologie aux paysans.

Un consultant se rendra dans les pays participant au projet en vue de tenir des discussions et d'identifier les institutions. Les pays participants seront choisis parmi les suivants :

Sénégal, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigéria, Cameroun, Égypte, Tanzanie, Kenya, Soudan, Malawi et Zambie.

1ère Phase

Missions préparatoire en vue d'une discussion
et de l'identification des institutions

10.	<u>Personnel du Projet</u>		
10.01	Agronome ou Expert en nutrition animale (1)	2	12.000,00
10.02	Soutien administratif (1)	1	2.050,00
20.	<u>Voyage en missions officielles</u>		8.000,00
	TOTAL		<u>22.050,00</u>

2ème Phase

	Total	1ère Année	2ème Année	3ème Année	4ème Année	5ème Année
	Dollars EU	Dollars EU	Dollars EU	Dollars EU	Dollars EU	Dollars EU
Essais sur le terrain et expérimentation	400.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000,00	80.000,00
80. <u>Formation</u>						
80.01 Atelier (2)	100.000,00	45.000,00	-	-	-	55.000,00
80.02 Ressortissant (Un par pays)	200.000,00	-	60.000,00	65.000,00	75.000,00	-
<u>Voyage en missions officielles</u>	30.000,00	10.000,00	-	10.000,00	-	10.000,00
Total Partiel	630.000,00	135.000,00	140.000,00	155.000,00	155.000,00	145.000,00
Total Phases 1 et 2	752.050,00					
90. Dépenses imprévues 15%	112.800,00	20.250,00	21.000,00	23.250,00	23.250,00	21.750,00
Total global	864.850,00	155.250,00	161.000,00	178.250,00	178.250,00	166.750,00

NOTE EXPLICATIVE

Montant pour couvrir quatre institutions/stations expérimentales fonctionnant à raison de 20,000,00 Dollars EU par an pendant cinq ans.

Cours nationaux de formation dans chaque pays à l'intention de 20 à 25 participants.

Voyages en missions officielles dans le cadre de la coordination.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1985-07

Request for Subvention by the Pan-African Women's Organization

Organization of African Unity

Organization of African Unity

<https://archives.au.int/handle/123456789/10235>

Downloaded from African Union Common Repository